

# Séance du Conseil général de la Seine-Saint-Denis

Jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2011

## Compte-rendu annuel à la collectivité d'une concession d'aménagement

intervention de

**Pascal Popelin**

Vice-président du Conseil général  
Premier adjoint au maire de Livry-Gargan

29 XI 11

M. le président,  
Mes chers collègues,  
Mesdames, Messieurs,

Cette délibération vise à approuver le « compte rendu annuel à la collectivité » 2010 de la convention de concession d'aménagement conclue entre le Département et Sequano Aménagement, relative à l'opération dite « Compagnie générale de radiologie » à Stains.

Ce site, d'une superficie de 7 hectares, dispose d'un positionnement stratégique que lui confère notamment la prochaine mise en service de la Tangentielle Nord, prévue en 2014. Plusieurs enjeux liés à ce projet concernent en effet directement le site de la Compagnie générale de radiologie : l'interconnexion de la nouvelle gare Pierrefitte/Stains, le prolongement de la RD 28, la réalisation du franchissement dans le prolongement de la rue Barbeuf et l'inscription du site dans un projet urbain du secteur des Tartres.

L'acquisition de ce site a été réalisée par la Sidec en 1991, avec le soutien financier du Département, au titre de la politique d'action foncière de l'époque. Le Département est, par la suite, devenu propriétaire d'environ 4.5 hectares, soit environ deux tiers du site, acquis en partie pour réaliser le portage, mais aussi pour contribuer au prolongement de la RD28. En 2007, en accord avec Plaine Commune et la ville de Stains, le Département s'est substitué à la commune en tant que concédant de l'opération d'aménagement.

Le développement urbain actuellement envisagé sur ce site, diffère du programme initialement inscrit dans la convention de concession. Il est donc nécessaire de clore cette opération qui se sera limitée à un portage financier. Compte tenu de l'avancée des projets opérationnels, une clôture de l'opération est à prévoir au 31 décembre 2012.

A titre d'information, la gestion du site et son gardiennage, assurés par Séquano Aménagement, ont représenté en 2010 un coût de 122 812 €. Ce montant se portera à 98 808 €, au titre de l'année 2011. Les seules recettes proviennent d'un loyer versé par la société Cycléade (ancienne société Recyclage environnement réalisation) à Séquano-Aménagement et se sont montées en 2010 à 85 615 €. Elles seront en 2011 à 100 720 €. Les coûts de déconstruction du bâtiment occupé par la société restent à évaluer et pourront faire l'objet d'une dépense supplémentaire en 2012.

Concernant le bilan 2010, le total des produits se porte à 21 499 128,29 € correspondant aux charges. Ce montant est sensiblement équivalent à celui de l'année précédente.

La participation financière du Conseil général fin 2010 et fin 2009 s'élève tout de même à la bagatelle de 12 166 033 €. L'avenant à la convention n°6 prévoyait l'augmentation de la participation du Département à la valeur des terrains restant à Séquano Aménagement, contre la rétrocession de ces terrains en fin d'opération, à l'euro symbolique. Le montant de la participation restant à verser est de 2 200 000 €. Compte tenu d'une avance de 1 900 000 € engagée en 2007, le reste à verser sera de 300 000 €, pour en terminer. Enfin !